

# **SUD éducation 62**

71 bis rue Roger Salengro  
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY

## **Comptes annuels**

**Exercice du 01/09/2022 au  
31/08/2023**



# Compte de Résultat

Ecritures générées du 01/09/2022 au 31/08/2023 (Date d'opération)  
pour toutes les lignes

Charges (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1	Produits (hors taxes)	Exercice N	Exercice N - 1
<b>Charges d'exploitation :</b>			<b>Produits d'exploitation :</b>		
- Achats de marchandises	120,00		- Ventes de marchandises		
- Variation de stocks			- Production vendue (biens et services)	- 46 €	- 453 €
- Achats d'approvisionnement	26,00	25,00	- Travaux & Etudes		
- Variation de stocks (approvisionnements)			- Production stockée		
- Autres charges externes *	7295,00	4093,00	- Production immobilisée		
- Impôts, taxes et versements assimilés			- Subventions d'exploitation		
- Rémunérations du personnel			- Autres produits (2)	14 278 €	12 525 €
- Charges sociales (et autres charges de personnel)			Produits financiers (2)		
- Dotations aux amortissements					
- Dotations aux dépréciations					
- Dotations aux provisions					
- Autres charges	1712,00	6992,00			
- Charges financières					
<b>Total I</b>	<b>9153</b>	<b>11109</b>	<b>Total I</b>	<b>14232</b>	<b>12072</b>
<b>Charges exceptionnelles (II)</b>	<b>902,00</b>		<b>Produits exceptionnels (2) (II)</b>	<b>1342,00</b>	<b>350,00</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (III)</b>					
<b>Total des charges (I + II + III)</b>	<b>10055</b>	<b>11109</b>	<b>Total des produits (I + II)</b>	<b>15574</b>	<b>12422</b>
Solde créditeur : bénéfice	5518,00	1313,00	Solde débiteur : perte (3)		
<b>0,00</b>	<b>15573</b>	<b>12422</b>	<b>0,00</b>	<b>15574</b>	<b>12422</b>
* Y compris :			(2) Dont reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements)		
- redevances de crédit-bail mobilier			(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		
- redevances de crédit-bail immobilier					

## **Annexe au comptes annuels**

**Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023**

### **0) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET REGLES COMPTABLES**

SUD Éducation 62 publie pour la 6ème fois ses états financiers pour l'exercice 2022-2023 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1 Septembre au 31 Août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- \* Continuité d'exploitation
- \* Permanence des méthodes comptables
- \* Indépendance des exercices
- \* Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

### **1) NOTE SUR LE BILAN**

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

### **2) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges. Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte "charges à payer".

### **3) LE TABLEAU DES RESSOURCES**

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2022-2023 :

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	14 278,00 €
Reversement de cotisations	
Produits exceptionnels	<b>1 342,00 €</b>
Autres Produits d'Exploitation perçus	-46,00 €
Produits financiers	
<b>Total des Ressources</b>	<b>15 574,00 €</b>

### **4) LES COTISATIONS**

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local. La grille de cotisation est disponible sur notre site.

### **5) PERSONNEL**

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION dont 0,812 ETP sont utilisés par le syndicat en 2022-2023.

### **6) AFFECTATION**

Le résultat 2022-2023 sera porté en réserves générales.

<b>Provisions</b>				
<b>Intitulé</b>	<b>Solde 01/09/2022</b>	<b>Total Debit</b>	<b>Total Crédit</b>	<b>Solde 31/08/2023</b>
Fonds de solidarité		100,00	100,00	
Réserve	34029,81		35342,32	35342,32
Résultat de l'exercice (excédent)		1312,51	1312,51	
<b>Total des provisions</b>	<b>34029,81</b>	<b>1412,51</b>	<b>36754,83</b>	<b>35342,32</b>

### **7) ETAT DES FONDS SYNDICAUX**

<b>FONDS SYNDICAUX</b>	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	34 029,81 €	1 312,51 €	0,00 €	35 342,32 €
Report à nouveau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	1 312,51 €	1 312,51 €	0,00 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## **8) AFFILIATION**

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES 62. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe de 2 € par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier.

Le syndicat est affilié à la fédération SUD éducation. A ce titre il verse une cotisation annuelle de 33 % des cotisations perçues sur la base d'une grille fédérale qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier.